

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 26 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PALLUY

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL

Membres absents: 3

Mme Linda TABTE, M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20240619DEL7

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Boxing Academy - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Championnat d'Europe EBU SILVER pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition des locaux et des moyens de fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Terre d'athlètes de haut niveau, la ville accueillera 1 500 personnes pour le Championnat d'Europe de Boxe EBU SILVER le 22 juin 2024 à la Halle des sports Marcel Sultana .

Le Champion brondillant Leonardo MOSQUEA, récipiendaire des titres de Champion de France et d'Europe catégorie poids lourd léger, remporté en novembre 2023 en Guyane, y remettra son titre.

Six combats professionnels sont au programme, dont trois boxeurs du Bron Boxing Academy qui représenteront les couleurs du club.

D'autre part, dix combats amateurs élités brondillants opposeront les meilleurs boxeurs de la région.

La Ville souhaite apporter son soutien à cette manifestation sportive en attribuant une subvention exceptionnelle de 4 000 euros en faveur du Club organisateur Bron Boxing Academy.

Cette subvention sera versée en une seule fois. L'association devra déposer au plus tard dans les six mois suivant la clôture d'exercice, en ligne sur son compte Espace Associations de Bron, les justificatifs pour la subvention attribuée au titre de l'année 2024 :

- le procès-verbal de l'assemblée générale qui valide la clôture du dernier exercice ;
- les rapports d'activités et financier du dernier exercice clos ;
- la composition du bureau de l'association actualisée ;
- les comptes annuels validés (bilan comptable et/ou la situation de trésorerie, et le compte de résultat : dépenses/recettes) ;
- le compte-rendu financier propre au projet mentionné, établit conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059),
- le relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.

La subvention accordée devient caduque dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée :

- les pièces justificatives mentionnées ci-dessus, sont à déposer dans ce délai. Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montants des dépenses éligibles retenues, le montant définitif de la subvention sera recalculé au prorata de la dépense réellement engagée et justifiée par l'association. Les sommes versée en trop seront restituées par l'association bénéficiaire,
- en cas dépôt de ces justificatifs hors ce délai, la Ville se réserve le droit de demander la restitution de l'intégralité de la subvention accordée.

Sur demande justifiée de l'association, un délai complémentaire peut être accordé pour le dépôt des pièces nécessaires à la clôture du dossier 2024.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention exceptionnelle 2024 de 4 000 € à l'Association Bron Boxing Academy tel que présenté ci-avant.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 21/06/2024

ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL7-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD